

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à seize heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaients présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, ANTOUN (à partir de la question D17.12_103), HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA (à partir de la question D17.12_99), BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, GRANET, LUCAS, BEY (jusqu'à la question D17.12_115), LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Martine PHELIPPOT..... Geneviève BORDEDEBAT
Mail ANTOUN..... Yvette MAUPILE (jusqu'à la question D17.12_102)
Monique DUBROCA..... Paul SCAPPAZZONI (jusqu'à la question D17.12_98)
Vincent LANDAIS..... Alexis BONNIN
Simon SEGURA..... Patrice BEUNARD
Marie PAJOT..... Maurice GRANET

Etait absente :

Anny BEY (à partir de la question D17.12_116)

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : Julien GHYSELS. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :
- 27 SEPTEMBRE 2017 : est adopté à la MAJORITE
CONTRE : 2 (L. LAMARA, A. BEY)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C17.12_32	Commerce de proximité de la Ville d'Hiver	PRIS ACTE
C17.12_33	Décision n°796 du 31 octobre 2017 relative à la défense des intérêts de la Commune d'Arcachon par Maître LECA, LSCM ASSOCIES, dans le cadre de la procédure intentée par la Ville d'Arcachon contre la Société NEBRASKA INVESTISSEMENT	PRIS ACTE
C17.12_34	FINANCES – aliénation de biens (Décision 62 du 28.9.17)	PRIS ACTE
C17.12_35	FINANCES – modification de la régie de recettes photocopies pour les associations (Décision 89 du 26.9.17)	PRIS ACTE

Compte-rendu des jugements et instances		
C17.12_36	Cour Administrative d'Appel de Bordeaux 26 juin 2017 – Comité de liaison du camping car c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
C17.12_37	Ordonnance Tribunal Administratif de Bordeaux – Monsieur et Madame Merlaut et autres c/ Commune d'Arcachon (animation musicale bar PARIS PYLA)	PRIS ACTE
C17.12_38	Ordonnance Tribunal Administratif de Bordeaux – Monsieur et Madame Merlaut et autres c/ Commune d'Arcachon (animation musicale bar L'OUBLI)	PRIS ACTE
C17.12_39	Ordonnance Tribunal Administratif de Bordeaux – Monsieur et Madame Merlaut et autres c/ Commune d'Arcachon (animation musicale bar LE COMPTOIR DU MOULLEAU)	PRIS ACTE
C17.12_40	Jugement Tribunal Administratif de Bordeaux – Boisson c/ Commune d'Arcachon 28 septembre 2017	PRIS ACTE
C17.12_41	Jugement Tribunal Administratif de Bordeaux – Destenave c/ Commune d'Arcachon 10 octobre 2017	PRIS ACTE
Divers		
C17.12_42	Résultat de l'enquête publique n°07/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
MARCHES PUBLICS		
D17.12_87	Fourniture de carburants – choix des titulaires <i>(Rapporteur : Catherine CASSOT)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.12_88	Exploitation des installations thermiques, climatiques et aérauliques – choix du titulaire <i>(Rapporteur : Nadine LIMOUZIN)</i>	favorable à l'UNANIMITE
INTERCOMMUNALITE		
D17.12_89	Modification des statuts du Syndicat à Vocation Unique pour la surveillance des plages et des lacs Girondins <i>(Rapporteur : Patrice BEUNARD)</i>	favorable à l'UNANIMITE
RESSOURCES HUMAINES		
D17.12_90	Evolution du tableau des effectifs <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 32 Contre : 1 (CA. LUCAS)
D17.12_91	Renouvellement de la convention triennale de mise à disposition d'Arcachon Expansion d'agents municipaux <i>(Rapporteur : Patrick CAPTUS)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA. LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
D17.12_92	Absences légales 2018 <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.12_93	Convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Arcachon et le Lycée des Métiers Condorcet <i>(Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.12_94	Création d'emplois saisonniers ou occasionnels <i>(Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 32 Contre : 1 (A. BEY)
FINANCES		
D17.12_95	Admissions en non-valeur et créances éteintes <i>(Rapporteur : Claire MARESCOT)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.12_96	Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2017 <i>(Rapporteur : Claire MARESCOT)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.12_97	Budget 2017 – Décision Modificative n°1 – Budget principal de la Ville et des Budgets annexes <i>(Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (L. LAMARA, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Abstention : 1 (CA. LUCAS)

<p>D17.12_98</p>	<p>Adoption des tarifs 2018 (Rapporteur : Julien GHYSELS)</p> <p>Amendement : L. LAMARA a adressé un amendement par courrier électronique. Après lecture par L. LAMARA, et conformément au règlement intérieur (article 14), M. le Maire demande par un vote à main levée :</p> <p>Qui est POUR l'amendement : 5 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>, L. LAMARA)</p> <p>Qui S'ABSTIENT : 0 Qui est CONTRE : 28 Résultat : L'amendement est rejeté</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</p> <p>Pour : 31 Abstention : 2 (L. LAMARA, CA. LUCAS)</p>
<p>D17.12_99</p>	<p>Débat des Orientations Budgétaires – année 2018 Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</p>	<p>Il est pris ACTE</p>
<p>D17.12_100</p>	<p>Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement 2018 – budget principal et budgets annexes (Rapporteur : Alexis BONNIN)</p>	<p>favorable à la MAJORITE</p> <p>Pour : 32 Contre : 4 (CA. LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>) Absent au moment du vote : 1 (L. LAMARA)</p>
<p>D17.12_101</p>	<p>Protocole transactionnel pour la prise en charge financière des travaux d'étanchéité du centre social (Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU)</p>	<p>favorable à la MAJORITE</p> <p>Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY) Abstention : 1 (CA. LUCAS)</p>
<p>ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE</p>		
<p>D17.12_102</p>	<p>Dérogation municipale au repos dominical – année 2018 – en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, n°2015-990 du 6 août 2015, pour les commerces de détail alimentaire (Rapporteur : Geneviève BORDEDEBAT)</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</p> <p>Pour : 31 Abstention : 2 (M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>)</p>
<p>D17.12_103</p>	<p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de défricher, au nom de la Commune, en vue de la cession de parcelles de terrain sises allée des Primevères à Arcachon (Rapporteur : Annie LUQUET)</p>	<p>favorable à la MAJORITE</p> <p>Pour : 27 Contre : 5 (L. LAMARA, CA. LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN <i>pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir</i>)</p>
<p>D17.12_104</p>	<p>Cession d'un immeuble communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 boulevard Deganne à Arcachon – prorogation de la promesse de vente – avenant n°2 (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)</p>	<p>favorable à la MAJORITE</p> <p>Pour : 27 Contre : 5 (L. LAMARA, CA. LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN <i>pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir</i>)</p>
<p>D17.12_105</p>	<p>Cession d'une parcelle de terrain sise avenue de la Règue Verte à Arcachon (Rapporteur : May ANTOUN)</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE</p> <p>Pour : 32 Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN <i>pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir</i>)</p>
<p>D17.12_106</p>	<p>Mise en place d'un guide technique dans le cadre des interventions des concessionnaires de réseaux dans l'emprise du domaine public (Rapporteur : Patrick LEFEBVRE)</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE</p> <p>Pour : 32 Absent au moment du vote : 1 (A. BEY)</p>
<p>SERVICES DELEGUES</p>		
<p>D17.12_107</p>	<p>Délégation de Service Public – exploitation du casino d'Arcachon – adoption du principe de Délégation de Service Public – lancement de la procédure de consultation (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</p> <p>Pour : 31 Abstention : 2 (L. LAMARA, CA. LUCAS)</p>

D17.12_108	Délégation de Service Public – exploitation du casino d’Arcachon – avenant n°1 (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)	favorable à l’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 31 Abstention : 2 (L. LAMARA, CA. LUCAS)
D17.12_109	Port d’Arcachon – Modification des statuts de la régie du port d’Arcachon (Rapporteur : Catherine CASSOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 27 Contre : 5 (L. LAMARA, CA. LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT <i>qui a donné pouvoir à M. GRANET</i>) Ne prend pas part au vote : 1 (Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port)
D17.12_110	Port d’Arcachon – désignation des représentants de la commune au sein de la commission consultative plaisance du port d’Arcachon (Rapporteur : Monique DUBROCA) Détail des votes : - Candidature Monique DUBROCA (nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 30 – à déduire blancs ou nuls : 3 – nombre de suffrages exprimés : 27) - Candidature Julien GHYSELS (nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 30 – à déduire blancs ou nuls : 3 – nombre de suffrages exprimés : 27) - Candidature Patrick CAPTUS (nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 29 – à déduire blancs ou nuls : 2 – nombre de suffrages exprimés : 27) - Candidature Charles-Albert LUCAS (nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 29 – à déduire blancs ou nuls : 24 – nombre de suffrages exprimés : 5)	Ne prend pas part aux votes : 1 (Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port) Vote 1 : favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY) Vote 2 : CA. LUCAS est contre le vote à main levée Vote 3 : Candidature 1 : M. DUBROCA qui obtient 27 voix Candidature 2 : J. GHYSELS qui obtient 27 voix Candidature 3 : P. CAPTUS qui obtient 27 voix Fait également acte de candidature : CA LUCAS qui obtient 5 voix Sont désignés : M. DUBROCA, J. GHYSELS, P. CAPTUS
D17.12_111	Activité de restauration et de location de matériel de plage – consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique préalable au lancement d’une procédure de Délégation de Service Public (Rapporteur : Nicole BIESEL-LEGER)	favorable à l’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 32 Abstention : 1 (L. LAMARA)
D17.12_112	Concession des plages – activité de type sport et loisirs – consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique préalable au lancement d’une procédure de Délégation de Service Public (Rapporteur : Monique DUBROCA)	favorable à l’UNANIMITE
D17.12_113	Délégation de Service Public – Centre Aquatique d’Arcachon – avenant n°2 (Rapporteur : Yves HERSZFELD)	favorable à l’UNANIMITE
D17.12_114	Délégation de Service Public – camping d’Arcachon - tarifs (Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU)	favorable à l’UNANIMITE
D17.12_115	Gestion Déléguée des Services Publics – présentation du rapport annuel 2016 du contrat de Partenariat Public Privé de l’éclairage public (Rapporteur : Patrick CAPTUS)	Il est pris ACTE
D17.12_116	Consultation de la commune sur le projet de Plan de Prévention des Risques d’Inondation par Submersion Marine (PPRISM) du Bassin d’Arcachon (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 31 Abstention : 1 (CA. LUCAS) Absent au moment du vote : 1 (A. BEY)

QUESTIONS ORALES	
Rapporteur : Maurice GRANET « Cinq millions de français ne bénéficient pas pour leur santé de l’aide d’une mutuelle... trop chère pour eux ! L’idée est simple pour y remédier : créer une mutuelle communale solidaire. C’est à coup sûr trouver la solution pour éviter que les assurés, fragilisés par la crise, ne renoncent à se soigner faute de moyens. La détresse est partout y compris à Arcachon où trop de gens ne peuvent pas se soigner correctement. Aussi, notre groupe ARCACHON AUTREMENT, opposition constructive, nous vous renouvelons cette idée très faisable de solidarité et de	Non soumise au vote

<p>citoyenneté, en créant une mutuelle pour tous, accessible en termes de coût et de bien-être. Certes elle ne rapporte rien, mais surtout elle ne coûte rien à la ville. Madame l'Adjointe aux affaires sociales que je sais soucieuse de ces problèmes, en son temps, m'avait dit que c'était à l'étude. Alors qu'en est il réellement ?»</p>	
<p>Rapporteur : Charles-Albert LUCAS</p> <p>« J'ai appris, le 21 novembre dernier, par un collègue de la majorité qui en avait été averti par mail, que le conseil municipal était prévu pour le lundi 4 décembre. Pour ma part je n'en ai été averti que le lundi 27 novembre en fin d'après-midi. Comment expliquez-vous cette différence de traitement entre deux élus du conseil municipal qui sont, jusqu'à plus ample informé, égaux en droit et en dignité ?»</p>	<p>Non soumise au vote</p>
<p>Rapporteur : Charles-Albert LUCAS</p> <p>«La vente en 2011, dont les termes ont été modifiés en 2012, à la Cogedim d'un terrain situé cours Lamarque (ancienne maternité), a fait l'objet de conditions que j'avais jugé pénalisantes pour la commune:</p> <ul style="list-style-type: none">-Un dernier acompte de 1,5M€ sans date limite de règlements-Acompte affecté d'une éventuelle diminution faisant prendre en charge par la commune la totalité des rabais consentis par le COGEDIM aux acquéreurs des logements à construire. Si le total des rabais était supérieur à 5%, le dernier acompte était supprimé.- Si ce dernier acompte a été supprimé, après la perte du titre de propriété de la Maison universelle, l'addition de vos erreurs s'alourdirait encore. <p>Je désire donc savoir quand ce dernier acompte a été versé et quel en a été le montant?»</p>	<p>Non soumise au vote</p>

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil en JANVIER 2018 et lève la séance à 19H30.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

0 8 DEC. 2017



Yves FOULON
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

